



Avis 2006

*Extrait de l'avis général adopté par l'Assemblée plénière du 29 novembre 2005,
se rapportant aux*

STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

1. Le Conseil apprécie la meilleure prise en compte des statistiques d'entreprise dans les **comptes nationaux en base 2000**. Il souhaite que les modifications induites par ce changement de base fassent l'objet d'une communication adaptée aux besoins des utilisateurs, en particulier sur le site internet de l'Insee.
2. Le Conseil a pris connaissance du projet de refonte des **statistiques annuelles d'entreprise** (Resane) qui devrait permettre, à échéance 2009, d'alléger la charge de réponse des entreprises en utilisant au maximum les informations administratives disponibles. Ce projet devrait également améliorer les conditions de mise à disposition des données en termes de délais et de logique de diffusion. Resane devrait renforcer la pertinence des statistiques par une prise en compte des groupes d'entreprises et/ou de leurs sous-groupes, sur la base des recommandations que formulera fin 2006 le groupe de travail du Cnis mis en place à cette intention (1).

Le Conseil souhaite aussi que la pertinence des statistiques soit améliorée par une meilleure prise en compte des PME/PMI et de l'artisanat. A cette fin, il demande au groupe de travail du Cnis d'approfondir la définition des PME/PMI.

Le Conseil demande à être tenu régulièrement informé de l'avancement du projet Resane, notamment dans sa dimension "groupe d'entreprises".

(1) groupe de travail sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises.

Avis moyen terme 2004-2008

*Extrait de l'avis général adopté par l'Assemblée plénière du 18 décembre 2003,
se rapportant aux*

STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

1. Le Conseil encourage la **rénovation du système statistique d'entreprises, notamment dans sa composante structurelle**, en utilisant davantage les données administratives et notamment fiscales afin d'alléger la charge statistique pesant sur les entreprises. Néanmoins, ceci ne doit pas se faire au détriment de l'information sur les très petites entreprises.
2. Le Conseil souhaite que les efforts réalisés dans le cadre européen soient poursuivis afin d'enrichir le contenu et de réduire les délais de production de la **statistique économique de court terme**. Il souhaite par ailleurs qu'une information détaillée de qualité soit produite afin de répondre aux attentes des entreprises concernant une **meilleure connaissance de leurs marchés**, dans un cadre national ou européen.
3. Le Conseil soutient le principe de donner, à l'avenir, aux **groupes et réseaux d'entreprises**, une place sensiblement accrue dans l'élaboration de certaines statistiques pour lesquelles ils apparaissent comme l'unité d'analyse la plus pertinente. Le Conseil note que plusieurs approfondissements méthodologiques restent à faire en ce domaine. Par ailleurs, il souligne la nécessité de disposer, à moyen terme, d'un répertoire statistique des groupes dans le cadre européen.
4. Le Conseil suivra avec vigilance la mise en œuvre des **nouvelles normes comptables** internationales et ses conséquences sur les statistiques d'entreprise. Il souhaite qu'une concertation entre statisticiens et producteurs de données administratives (notamment fiscales) se mette en place rapidement.
Par ailleurs, le Conseil souhaite que les besoins d'information macro-économique soient exprimés auprès du CNC (Conseil national de la comptabilité) et, à travers lui, auprès de l'IASB (International Accounting Standards Board).
5. Le Conseil demande au Système statistique public de poursuivre ses efforts pour améliorer le **suivi de l'innovation**, considérant que celle-ci constitue un défi majeur pour la compétitivité, en lien notamment avec les objectifs de politique économique européenne précisés au Conseil de Barcelone.
6. Le Conseil souhaite le développement de la **collecte d'information sécurisée** auprès des entreprises **par l'internet**.